

0451526P
ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE CHARLES PEGUY
1 COURS VICTOR HUGO
45074 ORLEANS CEDEX 2
Tel : 0238226240

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CHEF D'ETABLISSEMENT
Compétence exclusive

Objet : Orientation et affectation des élèves

Numéro d'enregistrement :37

Année scolaire : 2018-2019

Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-3, R.421-10
Le chef d'établissement adopte les dispositions relatives à l'orientation et l'affectation des élèves suivantes :
Les axes de l'orientation sont déclinés sur les 3 niveaux (seconde, première et terminale), comme décrits en pièce jointe
Pièce(s) jointe(s)
 Oui Non Nombre: 1

0451526P
ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE CHARLES PEGUY
1 COURS VICTOR HUGO
45074 ORLEANS CEDEX 2
Tel : 0238226240

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Rapport annuel sur le fonctionnement pédagogique de l'établissement

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 38

Année scolaire : 2018-2019

Nombre de membres du CA : 26

Quorum : 14

Nombre de présents : 21

Le conseil d'administration

Convoqué le : 15/11/2018

Réuni le : 27/11/2018

Sous la présidence de : Michele Martin

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-41-3, R.421-55

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration établit le rapport annuel sur le fonctionnement pédagogique de l'établissement

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Le rapport de fonctionnement pédagogique et matériel pour l'année 2017-2018 est adopté.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0451526P
ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE CHARLES PEGUY
1 COURS VICTOR HUGO
45074 ORLEANS CEDEX 2
Tel : 0238226240

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Programme de l'association sportive

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 39

Année scolaire : 2018-2019

Nombre de membres du CA : 26

Quorum : 14

Nombre de présents : 21

Le conseil d'administration

Convoqué le : 15/11/2018

Réuni le : 27/11/2018

Sous la présidence de : Michele Martin

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration approuve le programme de l'association sportive du lycée

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Le programme de l'association sportive du lycée tel qu'il est présenté est approuvé.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0